

# **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA SAS SOCODIP**

## **Article 1 - Préambule**

L'objet des présentes Conditions Générales de Vente (ci-après, les CGV) est de fixer les obligations respectives de la SAS SOCODIP et du Client dans leurs relations contractuelles relatives à la vente de Produits par la SAS SOCODIP le terme «Produit» désignant les matériels et prestations de service.

Le fait pour la SAS SOCODIP de ne pas se prévaloir de l'une ou de plusieurs des dispositions des CGV ne saurait être assimilé à une renonciation. Toute commande de Produit implique l'application sans réserve par le Client, et son adhésion pleine et entière, aux CGV qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord dérogatoire écrit et préalable de la SAS SOCODIP.

## **Article 2 - Généralités**

Les CGV constituant le socle de la négociation commerciale, la SAS SOCODIP se réserve le droit de ne pas satisfaire à toute demande du Client qui serait exorbitante ou dérogatoire aux CGV. Conformément à l'article L. 441-6 du Code de commerce, les CGV sont composées des présentes conditions de vente qui définissent les conditions de règlement, de la charte tarifaire décrivant les réductions de prix ainsi que du barème de prix unitaire qui en fait partie intégrante. Tout autre document que les CGV et notamment les catalogues, prospectus, publicité, notices, n'a qu'une valeur informative et indicative. Il en va de même des confirmations ou précisions verbales émanant des services de la SAS SOCODIP tant que celles-ci n'ont pas été confirmées par écrit.

## **Article 3 - Conclusion du Contrat**

Aucune commande ou modification ne saurait être réputée acceptée tant qu'elle n'aura pas fait l'objet d'une confirmation par la SAS SOCODIP. Néanmoins, le Client ne pourra se prévaloir de l'absence de confirmation pour annuler ou modifier sa commande sauf accord de la SAS SOCODIP.

Le Contrat est composé, par ordre de préséance, de la commande acceptée par la SAS SOCODIP, des conditions particulières de la SAS SOCODIP, et des présentes CGV à l'exclusion de tout autre document qui n'aurait pas reçu l'accord préalable et écrit de la SAS SOCODIP.

## **Article 4 - Étendue de l'utilisation Produit**

Le Produit de la SAS SOCODIP est limitativement énuméré dans l'accusé de réception de la commande.

Il appartient au Client de s'assurer, en tenant compte des caractéristiques propres à l'utilisation du Produit objet du Contrat, que toutes les conditions matérielles et organisationnelles sont réunies pour permettre la mise en œuvre et l'utilisation satisfaisante et en toute sécurité du Produit.

La SAS SOCODIP pourra être amenée à apporter certaines modifications qu'elle estimerait nécessaires en vertu de l'évolution de la technique ou de la réglementation. Le Client ne pourra se prévaloir de ces modifications pour modifier sa commande, dès lors que les caractéristiques essentielles des Produits ne sont pas affectées.

## **Article 5 - Modifications en cours de Contrat**

Toute modification du Contrat, postérieure à l'envoi de l'accusé de réception par la SAS SOCODIP, qui serait demandée par le Client devra être expressément acceptée par la SAS SOCODIP. En cas de refus de la modification par la SAS SOCODIP ou de désaccord du Client sur les changements liés à cette modification, la SAS SOCODIP se référera aux termes du Contrat initial et fournira uniquement le Produit correspondant.

# **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA SAS SOCODIP**

## **Article 6 – Prix**

Les prix sont fixés par les tarifs en vigueur à la date de la commande. Les prix peuvent être modifiés à tout moment sans préavis. Ils s'entendent au départ et sont stipulés en euros.

Pour les Clients professionnels, les tarifs s'entendent hors taxes, et doivent être complétés, le cas échéant, de la TVA en vigueur. Ils sont déterminés hors transport. Lorsque la vente est convenue livrée dans les locaux désignés par le Client, les modalités et tarifs du transport sont précisés lors de la commande.

Pour les Clients particuliers, les prix figurant dans le catalogue sont des prix TTC en euros tenant compte de la TVA applicable au jour de la commande ; tout changement du taux pourra être répercuté sur le prix des articles. La SAS SOCODIP se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, étant entendu que le prix figurant au catalogue le jour de la commande sera le seul applicable au Client. Les prix indiqués ne comprennent pas les frais de traitement des commandes, ni les frais de port, taxes et éventuelles formalités qui demeurent à la charge du Client.

La charte tarifaire de la SAS SOCODIP définit les réductions de prix applicables.

## **Article 7 - Conditions de paiement**

Sauf accord particulier, les règlements devront être effectués par virement bancaire ou LCR sans acceptation présentée directement en banque au lieu mentionné sur la facture, à 30 jours suivant date de facture.

Seul l'encaissement effectif des traites ou des lettres de change relevées sera considéré comme valant complet paiement.

Toute somme restante due à l'échéance indiquée sur la facture portera, de plein droit et sans qu'un rappel soit nécessaire, intérêts de retard au taux de trois fois le taux d'intérêt légal. Le défaut de paiement à son échéance d'un quelconque terme de paiement entraînera également automatiquement sans mise en demeure préalable et de plein droit :

- Une indemnité forfaitaire pour les frais de recouvrement est prévue pour un montant de 49.50€ TTC.
- l'exigibilité immédiate de tout autre terme de paiement ou tout autre facture non échue, même s'ils ont donné lieu à la création de traite et la suspension des livraisons ou bien au choix de la SAS SOCODIP, le paiement anticipé de toute commande en cours d'exécution.
- en fonction des éléments dont elle dispose, la SAS SOCODIP pourra, à son appréciation, refuser un mode de règlement.

## **Article 8 - Délais**

Les délais de mise à disposition des produits commandés ne courent qu'à compter du jour de l'émission de la confirmation de commande par la SAS SOCODIP. Le délai de mise à disposition n'est donné qu'à titre indicatif et ne saurait engager la responsabilité de la SAS SOCODIP (y compris en non-respect des délais de livraison de nos fournisseurs).

La SAS SOCODIP est dégagée de plein droit de tout engagement relatif aux délais dans les cas suivants :

## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA SAS SOCODIP**

a) non-production ou production non conforme en temps opportun par le Client des renseignements et documents nécessaires et/ou des spécifications techniques, des pièces d'essais et/ou de réception ou de prestations ou de tout autre élément de données à la charge du Client,

b) non-respect par le Client des conditions de paiement,

c) survenance de tout événement de force majeure affectant la SAS SOCODIP, ses fournisseurs ou ses sous-traitants, ou d'évènement tels que, et sans que cette énumération soit limitative : block out, grève, épidémie, guerre, émeute, révolution, acte de gouvernement, incendie, inondation, et de façon générale en cas de survenance de toute circonstance irrésistible.

### **Article 9 – Pénalités de retard**

Les éventuels retards n'obligent la SAS SOCODIP à aucune indemnité, sauf stipulations contraires précisées aux conditions particulières. Les éventuelles pénalités ne pourront être appliquées qu'à partir de la fin de la troisième semaine entière de retard, et seront au taux minimal exigible de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur au 1<sup>er</sup> jour de retard par semaine entière supplémentaire de retard avec un cumul maximum de 5% (cinq pour cent) du prix hors taxes des produits concernés. Une pénalité ne pourra être appliquée que si le retard est du fait de la SAS SOCODIP, sauf application des dispositions de l'article 8 ci-dessus.

### **Article 10 – Mise à disposition des produits - Livraison**

Le client particulier dispose d'une carte privilège et les marchandises ne pourront être retirées en magasin, que sur présentation d'un bon de commande ou d'une facture acquittée.

Le client professionnel dispose d'un compte professionnel, de ce fait les marchandises ne pourront être retirées sans accord préalable du client titulaire du compte.

Si une tierce personne se présentait pour retirer la marchandise, une vérification sera effectuée par le biais d'une présentation d'un contre bon ou d'un bon de commande.

Une vérification téléphonique peut être également faite auprès du titulaire du compte.

Sauf clause contraire prévue au contrat, les produits commandés sont vendus « au départ » depuis l'agence de la SAS SOCODIP déterminée par le Client, ce dernier étant seul responsable de l'organisation du transport. Les marchandises doivent être enlevées par le Client, dès qu'elles ont été mises à sa disposition ; jusqu'à leur enlèvement, elles demeurent dans les ateliers SAS SOCODIP aux risques du Client. Si le Client ne fait pas procéder à leur enlèvement dans le délai de 15 jours suivant la mise à sa disposition desdits produits, la société lui facturera des frais de dépôt équivalents à 10% de la valeur de la commande, par jour de retard, sans préjudice de tous dommages et intérêts qu'elle pourrait réclamer.

Le risque du transport est supporté en totalité par le Client.

Le Client peut décider de confier à la SAS SOCODIP le transport des produits jusqu'au lieu indiqué dans la commande. Cette prestation fait l'objet d'un accord écrit entre les parties mentionnant les frais de transport dus par le client en sus de sa commande de produits. Si le rendez-vous pris avec le Client pour la livraison des produits n'est pas respecté du fait du Client, un nouveau rendez-vous sera fixé, ce nouveau déplacement donnant lieu à une facture supplémentaire.

Si l'expédition est retardée pour une cause quelconque indépendante de la volonté de la SAS SOCODIP et si cette dernière y consent, le Produit est emmagasiné et manutentionné aux frais, risques et périls du Client sans que la responsabilité de la SAS SOCODIP puisse être engagée pour quelque cause que ce soit. Ces dispositions ne modifient pas les obligations de paiement prévues. Quelles que soient les conditions de vente, le mode d'expédition ou de livraison, les Produits voyagent toujours aux frais et risques du Client. Il appartient à celui-ci de faire, dans les délais requis, les réserves et recours nécessaires contre les transporteurs en cas d'avarie ou de manquant. Sans préjudice des dispositions ci-dessus, en cas de vices apparents ou de manquants, toute réclamation quelle qu'en soit la nature, portant sur les Produits livrés, ne sera acceptée par la SAS SOCODIP que si elle est effectuée par courrier recommandé avec avis de réception dans un délai de trois jours à compter de la livraison.

## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA SAS SOCODIP**

### **Article 11 - Emballages – Conditionnement**

Les produits sont vendus dans des conditionnements appropriés à leur commercialisation. Les boîtes sont toujours vendues complètes. Les emballages non consignés sont toujours dus par le Client et ne sont pas repris par la SAS SOCODIP.

### **Article 12 - Réception des Produits**

La réception sera réputée avoir eu lieu à la date de la remise ou de la livraison telle que définie à l'article 10 ci-dessus.

Si la réception ne peut avoir lieu dans les conditions et délais prévus pour des raisons non imputables à la SAS SOCODIP, la SAS SOCODIP pourra, en accord avec le Client, modifier ceux-ci moyennant la prise en charge par le Client de toutes les conséquences financières engendrées par le défaut de réception. Dans le cas où la réception serait prononcée avec des réserves, le ou les termes de paiement lié(s) à la réception seront immédiatement exigibles. Dans tous les cas, la réception ne peut être refusée pour des défauts mineurs qui n'empêchent pas la revente ou l'utilisation du Produit.

Les Produits ne pourront en aucun cas être retournés sans l'accord préalable et écrit de la SAS SOCODIP. Aucun Produit ne sera repris en l'absence de réserve lors de la réception, sauf accord spécifique de la SAS SOCODIP. Outre, la prise en compte de la vétusté du Produit, le prix de reprise fera automatiquement l'objet d'un abattement de 10 % si le retour du Produit n'est pas la conséquence d'un fait de la SAS SOCODIP.

### **Article 13 - Transfert de propriété**

La SAS SOCODIP se réserve la propriété du Produit vendu jusqu'au complet encaissement de son prix en principal et accessoires. A cet égard, ne constitue pas un paiement la remise de traites ou de tout autre titre créant une obligation de payer.

Le Client est tenu d'informer immédiatement la SAS SOCODIP de la saisie, de la réquisition ou de la confiscation au profit d'un tiers du Produit, et de prendre toutes les mesures de sauvegarde pour faire connaître le droit de propriété de la SAS SOCODIP en cas d'intervention de créancier.

Tant que le droit de propriété de la SAS SOCODIP existe, aucune vente, mise en garantie, location ou autre mise à disposition, incorporation ou transformation du Produit ne pourra avoir lieu sans l'autorisation préalable écrite de la SAS SOCODIP qui pourra subordonner son autorisation à la constitution de garantie de paiement ou exiger le paiement anticipé intégral.

En cas de non-paiement du prix en principal et accessoires à la date prévue, la SAS SOCODIP pourra, sur simple notification écrite adressée par lettre recommandée avec avis de réception, et sans autre formalité ni préavis, prononcer la résolution de plein droit de la vente, sous réserve de tous dommages et intérêts à son profit. Dans ce cas, le Client autorise d'ores et déjà la SAS SOCODIP et toute personne désignée par ce dernier, à pénétrer aux heures ouvrables dans les locaux où se trouve le Produit et à procéder à l'enlèvement de cette dernière.

### **Article 14 - Transfert des risques**

Nonobstant les dispositions de l'article 13, les risques relatifs aux Produits sont transférés au Client lors de la remise telle que définie à l'article 10.

## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA SAS SOCODIP**

### **Article 15 - Responsabilité**

Les produits proposés sont conformes à la législation française en vigueur. La responsabilité de la SAS SOCODIP ne saurait être engagée en cas de non-respect de la législation du pays où le produit est utilisé. Le cas échéant, il appartient au Client de vérifier auprès des autorités locales les possibilités d'importation ou d'utilisation des produits ou services acquis auprès de la SAS SOCODIP.

Le client est seul responsable du marketing, de la mise sur le marché, de la commercialisation et de la distribution des produits fournis par la SAS SOCODIP, laquelle, en outre, ne saurait être tenue pour responsable des dommages résultant d'une mauvaise utilisation du produit acheté. La responsabilité de la société SAS SOCODIP ne saurait être engagée en cas d'inexécution du contrat, en cas de rupture de stock ou d'indisponibilité du produit, de force majeure et, notamment en cas de grève totale ou partielle, inondation, incendie ou autres catastrophes naturelles et d'une manière générale tous événements ne permettant pas la bonne exécution de la commande.

En outre la responsabilité de la SAS SOCODIP ne saurait être engagée pour tous dommages indirects qui surviendraient du fait de l'achat des produits.

A l'exclusion de la faute lourde de la SAS SOCODIP et de la réparation des dommages corporels, la responsabilité de la SAS SOCODIP est limitée, toutes causes confondues, à une somme plafonnée au montant hors taxes de la commande en cause.

Nonobstant toute clause contraire, la SAS SOCODIP n'indemniserà pas tout dommage indirect ou tout dommage immatériel tel que, mais non limité à cela comme, perte de revenu, perte de gain, perte d'exploitation, coût financier, perte de commande, trouble commercial quelconque, etc..., le Client renonçant tant en son nom qu'au nom de ses assureurs à tout recours contre la SAS SOCODIP et son assureur. Le Client garantit la SAS SOCODIP de toute réclamation qui pourrait être faite à ce titre par les tiers.

Dans le cadre de son rôle de conseil la SAS SOCODIP fournit à titre indicatif une estimation des quantités en fonction des informations recueillies auprès du client. La vérification des quantités reste à la charge du client, en aucun cas la SAS SOCODIP ne pourra être tenue pour responsable en cas d'erreurs ou décalage sur les mètres.

### **Article 16 - Droit applicable à vos données personnelles**

Conformément à la réglementation générale sur la protection des données personnelles la SAS SOCODIP vous informe qu'elle conserve vos données personnelles (nom, prénom, adresse, téléphone, adresse mail, SIRET) uniquement dans le but de pouvoir établir un devis, un bon de commande, un bon de livraison, une facture, un avoir. Les informations qu'elle récolte ne sont pas partagées, hors mis pour des raisons organisationnelles liées au transport. Vos données sont conservées conformément aux dispositions et durées légales de conservations des documents.

### **Article 17 - Droit applicable - Tribunaux compétents**

L'ensemble des relations commerciales de la SAS SOCODIP et du Client sera régi par le droit français.

En cas de litige et à défaut de règlement amiable dans les relations avec des Clients Professionnels, le Tribunal de Commerce de BASTIA sera seul compétent, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.